

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 19 juin 2013

**Présents** : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Valérie Guillet, Gérald Idelon  
**Excusé** : Pierre Barbier, Yves Guillet  
**Absents** : Martin Béchier, Sandra Perrier

## Délibérations du conseil

- La signature d'un contrat d'avenir est approuvée pour une durée de 12 mois, afin de recruter un agent technique. *Voté à l'unanimité.*
- Suite aux négociations entre la commune et Mr et Mme Gouverneur, futurs boulangers du village, il est arrêté les montants de loyers mensuels suivants pour le local de la boulangerie-pâtisserie :  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : 550 €HT  
3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année : 650 €HT  
à partir de la 6<sup>e</sup> année : 700 €HT  
Le bail commencera au 1<sup>er</sup> juillet 2013, avec le premier mois de location offert.  
*Voté à l'unanimité*
- Approbation de la Décision Modificative du budget n°2 : inscription de l'opération logements de la maison Roche pour 70 000€. *Voté à l'unanimité.*

## Décisions du conseil

- Le conseil approuve la répartition dérogatoire libre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, et décide que la Communauté des Communes du Vercors percevra l'intégralité de ce Fonds. *Voté à la majorité (1 voix contre)*
- Un courrier sera adressé à la SARL La Griffes Paysanne pour leur demander si un projet de réouverture du magasin fermier est relancé. Il leur sera demandé l'évacuation du mobilier stocké dans le local dans le cas contraire.
- La kinésithérapeute Mme Mathilde Bourles a rencontré le maire pour solliciter la baisse de son loyer. Après débat, le conseil propose exceptionnellement d'abaisser le montant du loyer à 170 €HT pendant un bail précaire d'un an.
- un collectif d'artisans des métiers d'arts a sollicité la commune pour la location du commerce Nord au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors. Ce collectif est composé d'un ébéniste, d'une tisseuse, d'un lithographe et de deux potiers. Après avoir été interpellé par le potier installé au village, Mr Christian Assel, à propos des conditions économiques de son activité, le conseil débat sur l'opportunité de ce nouveau commerce.  
Il ressort du débat qu'il salue le dynamisme du projet et de l'initiative collective, mais demeure très embarrassé par la composition du collectif, dont les deux potiers viendront effectivement en concurrence directe avec le potier Mr Christian Assel, professionnel locataire de la commune depuis de nombreuses années. La fragilité financière d'une activité professionnelle de poterie et le contexte économique actuel rendent le conseil très prudent quant à l'installation concurrentielle de trois potiers sur le village. La zone de chalandise et le public potentiel, même estival, du village ne semblent pas suffisants pour assurer un chiffre d'affaires satisfaisant à chacun des artisans potiers.

Le conseil ne souhaite pas fragiliser voire mettre en danger le locataire artisan "historique" du village par l'installation de 2 potiers supplémentaires dans un autre local communal.

En regrettant sincèrement cette situation et dans un esprit de conciliation, le conseil proposera au collectif de reconstituer un nouveau groupe d'artisans, composé d'un seul potier et non de deux, avant de pouvoir répondre favorablement à sa demande de location.

#### → *Information au conseil*

→ Le Maire dresse l'état d'avancement du chantier de reprise des routes communales par l'entreprise Cheval, titulaire du marché de travaux suite aux dégâts d'orage du 27 mai 2012.

→ Le Maire présente le souhait de Mr Mickaël Bres de travailler à mi-temps à partir de septembre 2013.

→ Giovanni Cadeddu a constaté la dégradation progressive du mobilier et de la salle des jeunes. Il organisera prochainement une réunion afin de recadrer les règles d'utilisation de cette salle, et de proposer aux jeunes un chantier de rénovation.

→ Isabelle Bailliard relate le diagnostic effectué sur la collecte des ordures ménagères, portant notamment sur le remplissage des bennes. L'étude conclut sur la redistribution des bennes en fonction de leur remplissage.

*Secrétaire de séance :*